

## **ACTION OZON**

Association  
Siège Social : 4, rue Stendhal  
86100 CHATELLERAUL

N° SIRET : 393 004 916 00028  
Code APE : 8899B

CONSEIL  
EXPERTISE  
COMPTABLE  
AUDIT  
SOCIAL  
FISCAL  
GESTION  
FORMATION

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



## **SOMMAIRE**

---

Page n° :  
-----

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le* **31 DECEMBRE 2023**

*1 à 4*

### **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe



## ACTION OZON

Association  
Siège Social : 4, rue Stendhal  
86100 CHATELLERAUL

N° SIRET : 393 004 916 00028  
Code APE : 8899B

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

Aux membres de l'Assemblée générale de l'Association ACTION OZON,

#### I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACTION OZON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### II. FONDEMENT DE L'OPINION

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...





---

.../...

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'exploitation et des prestations de services.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

.../...



.../...

## **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...



.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 28 Mai 2023

**Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,**  
*Commissaire aux Comptes,*

**Franck FORTIN**





## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	302	302				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	70 943	49 987	20 955	30 706	9 751	31.75	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	8 266		8 266	8 266			
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	<b>79 510</b>	<b>50 289</b>	<b>29 221</b>	<b>38 972</b>	<b>9 751</b>	<b>25.02</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 323		28 323	24 637	3 685	14.96
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	40 528		40 528	52 694	12 166	23.09
	Valeurs mobilières de placement	30 000	323	29 677	28 676	1 001	3.49
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	279 548		279 548	265 756	13 792	5.19
Charges constatées d'avance(2)	2 382		2 382	828	1 554	187.63	
<b>Total II</b>	<b>380 781</b>	<b>323</b>	<b>380 458</b>	<b>372 592</b>	<b>7 866</b>	<b>2.11</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>460 292</b>	<b>50 612</b>	<b>409 679</b>	<b>411 564</b>	<b>1 885</b>	<b>0.46</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

Visé par le commissaire  
aux comptes

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	203 707		203 707			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	175 439		149 740		25 699	17.16	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>26 596</b>		<b>25 699</b>		<b>52 296</b>	<b>203.49</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>352 550</b>		<b>379 147</b>		<b>26 596</b>	<b>7.01</b>	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	3 060		4 760		1 700	35.71	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>355 610</b>		<b>383 907</b>		<b>28 296</b>	<b>7.37</b>	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	20 592			20 592		
	Provisions pour charges	2 903		2 088	815	39.03	
	<b>Total III</b>	<b>23 495</b>		<b>2 088</b>	<b>21 407</b>	<b>NS</b>	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 556		6 676	2 881	43.15	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	21 018		18 894	2 124	11.24	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes							
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
<b>Total IV</b>	<b>30 574</b>		<b>25 569</b>		<b>5 005</b>	<b>19.57</b>	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>409 679</b>		<b>411 564</b>		<b>1 885</b>	<b>0.46</b>	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

30 574 25 569

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation(1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	174 304		180 726		6 422	3.55
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	352 801		332 684		20 117	6.05
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 026		5 535		3 491	63.08
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	0		1		1	92.05
<b>Total I</b>	<b>536 132</b>		<b>518 946</b>		<b>17 186</b>	<b>3.31</b>
<b>Charges d'exploitation(2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	48 581		45 142		3 439	7.62
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	8 030		9 076		1 046	11.53
Salaires et traitements	423 786		395 700		28 086	7.10
Charges sociales	54 790		35 599		19 190	53.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 549		11 190		642	5.73
Dotations aux provisions	815		1 034		219	21.16
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 372		98		2 274	NS
<b>Total II</b>	<b>548 922</b>		<b>497 839</b>		<b>51 083</b>	<b>10.26</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>12 790</b>		<b>21 107</b>		<b>33 897</b>	<b>160.59</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Visé par le commissaire  
aux comptes

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 281		2 321		1 960	84.43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 001				1 001	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>5 282</b>		<b>2 321</b>		<b>2 960</b>	<b>127.53</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 324		1 324	100.00
Intérêts et charges assimilées	253		179		74	41.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	<b>253</b>		<b>1 503</b>		<b>1 250</b>	<b>83.17</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>5 029</b>		<b>819</b>		<b>4 210</b>	<b>514.30</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>7 761</b>		<b>21 926</b>		<b>29 687</b>	<b>135.40</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	57		2 093		2 037	97.30
Sur opérations en capital	1 700		1 700			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>1 757</b>		<b>3 793</b>		<b>2 037</b>	<b>53.69</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			20		20	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 592				20 592	
<b>Total VI</b>	<b>20 592</b>		<b>20</b>		<b>20 572</b>	<b>NS</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>18 835</b>		<b>3 773</b>		<b>22 609</b>	<b>599.17</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>543 170</b>		<b>525 060</b>		<b>18 110</b>	<b>3.45</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>569 767</b>		<b>499 361</b>		<b>70 405</b>	<b>14.10</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>26 596</b>		<b>25 699</b>		<b>52 296</b>	<b>203.49</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature	13 925		13 925			
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>	<b>13 925</b>		<b>13 925</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	13 925		13 925			
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>	<b>13 925</b>		<b>13 925</b>			

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 409 679.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 536 132.06 Euros et dégageant un déficit de 26 596.36- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Présentation de l'association**

L'association Action Ozon est une association loi 1901 créée en 1993. Cette association porte un chantier d'insertion par l'activité économique qui a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'activité support du chantier d'insertion est la propreté. Elle emploie environ 17 personnes.

L'association n'est pas fiscalisée.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	302		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 060		798
Installations générales agencements aménagements divers	12 595		
Matériel de transport	39 581		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 908		
<b>TOTAL</b>	<b>70 145</b>		<b>798</b>
Autres titres immobilisés	8 266		
<b>TOTAL</b>	<b>8 266</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78 712</b>		<b>798</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			302	302
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 858	6 858
Installations générales agencements aménagements divers			12 595	12 595
Matériel de transport			39 581	39 581
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 908	11 908
<b>TOTAL</b>			<b>70 943</b>	<b>70 943</b>
Autres titres immobilisés			8 266	8 266
<b>TOTAL</b>			<b>8 266</b>	<b>8 266</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>79 510</b>	<b>79 510</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	302			302
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 879	803		5 682
Installations générales agencements aménagements divers	1 288	1 260		2 548
Matériel de transport	26 259	6 749		33 008
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 012	1 737		8 749
<b>TOTAL</b>	<b>39 439</b>	<b>10 549</b>		<b>49 987</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 740</b>	<b>10 549</b>		<b>50 289</b>

Visé par le commissaire  
aux comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	803				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 260				
Matériel de transport	6 749				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 737				
TOTAL	10 549				
TOTAL GENERAL	10 549				

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	203 707				203 707
Report à nouveau	149 740	25 699		0-	175 439
Excédent ou déficit de l'exercice	25 699	25 699-		26 596	26 596-
Situation nette	379 147			26 596	352 550
Subventions d'investissement	4 760			1 700	3 060
TOTAL I	383 907			28 296	355 610

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 088	815			2 903
Autres provisions pour risques et charges		20 592			20 592
TOTAL	2 088	21 407			23 495

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 034		1 034		
Autres provisions pour dépréciation	1 324		1 001		323
TOTAL	2 358		2 034		323
TOTAL GENERAL	4 446	21 407	2 034		23 818
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		815	1 034		
financières			1 001		
exceptionnelles		20 592			

Visé par le commissaire  
aux comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	28 323	28 323	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 275	10 275	
Divers état et autres collectivités publiques	28 751	28 751	
Débiteurs divers	1 502	1 502	
Charges constatées d'avance	2 382	2 382	
<b>TOTAL</b>	<b>71 233</b>	<b>71 233</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 556	9 556		
Personnel et comptes rattachés	13 396	13 396		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 306	5 306		
Autres impôts taxes et assimilés	2 316	2 316		
<b>TOTAL</b>	<b>30 574</b>	<b>30 574</b>		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, tva incluse.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 an
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Visé par le commissaire  
aux comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	30 766
Total	30 766

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 212
Dettes fiscales et sociales	19 260
Total	22 472

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 382
Total	2 382

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Insertion par l'activité économique	352 801
Total	352 801

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds

Visé par le commissaire  
aux comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	16
Total	17

### Valorisation des contributions volontaires

#### Mise à disposition

La ville de Châtellerault met à disposition de l'association les locaux sis 4 rue Stendhal à Châtellerault.

Cette mise à disposition est évaluée à 13.925 €.

#### Bénévolat

Le bénévolat n'a fait l'objet d'aucune valorisation car jugé non significatif.

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge est comptabilisée pour couvrir ces engagements.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
55 à 59 ans	6 à 10 ans	186
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 566
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 151
Engagement total		2 903

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- turn over : 1 % constant,
- taux de progression des salaires : 2 % constant,
- taux de charges sociales : 30 % pour les non cadres 35 % pour les cadres,
- taux d'actualisation : 3,17 %.

